

La situation sur le marché du travail valaisan

RAPPORT ANNUEL 2023

*Marché du travail
Main-d'œuvre étrangère
Placement public
Mesures du marché du travail
Collaboration interinstitutionnelle*



TABLE DES MATIÈRES

1. Objectifs du Service de l'industrie, du commerce et du travail	3
2. Organisation du Service de l'industrie, du commerce et du travail	3
3. L'année 2023 en bref	4
4. Perspectives et défis 2024	5
5. Observation du marché du travail	6
Evolution du chômage	
Evolution de l'emploi	
Evolution de la conjoncture et perspectives	
Main-d'œuvre étrangère	
Travail intérimaire	
6. Dispositif valaisan de lutte contre le chômage	8
Efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage	
Offices régionaux de placement (ORP)	
Mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)	
Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions	
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) – Indemnités en cas d'intempéries (INTEMP)	
Collaboration interinstitutionnelle (CII)	
7. Informations complémentaires	13
Dépenses et financements	
Publications	
Interventions parlementaires	
Adresses utiles	
Abréviations	

Personne de contact

Peter Kalbermatten, Chef de service, Tél. 027 606 73 05,
peter.kalbermatten@admin.vs.ch

Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)
Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

Internet

La publication est disponible sur le site www.vs.ch/sict, à la rubrique :
Marché du travail/Chômage > Statistiques et publications > Rapport annuel

Copyright

© SICT Reproduction autorisée en mentionnant la source

Le genre masculin est utilisé comme générique dans le but de ne pas alourdir le texte.

1. OBJECTIFS DU SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

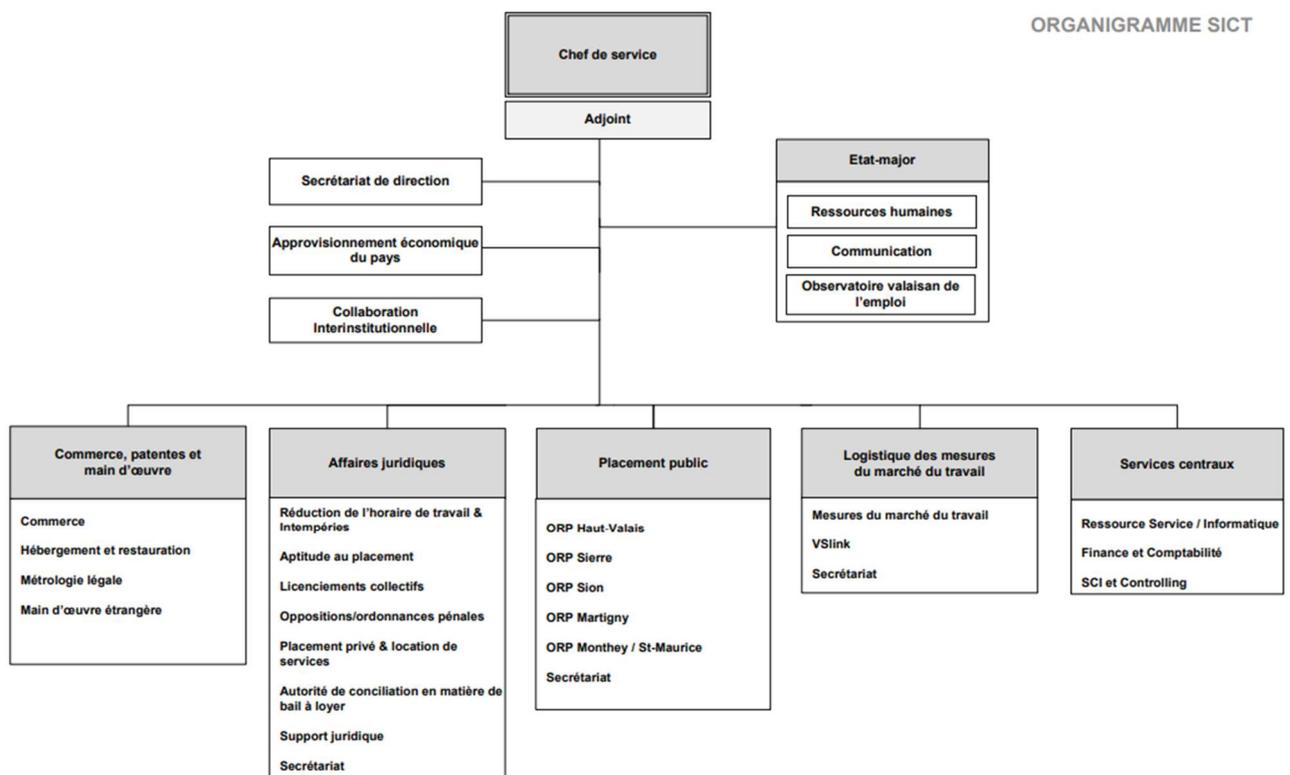
Objectifs politiques : « Marché du travail équilibré et régulation économique »

Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'équilibre du marché du travail et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation des activités économiques.

Sous-objectifs politiques « Emploi et marché du travail »

- 1 Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant.
- 2 Adapter les mesures du marché du travail et les structures des Offices régionaux de placement (ORP) aux variations budgétaires de la Confédération.
- 3 Concilier les attentes de l'économie en main-d'œuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail.
- 4 Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchères salariales.
- 5 Mettre en place les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs (Assurance-chômage AC - Assurance-Invalidité AI - Aide sociale - Formation professionnelle - Orientation scolaire, professionnelle et de carrière) bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale adéquate, coordonnée et efficiente.

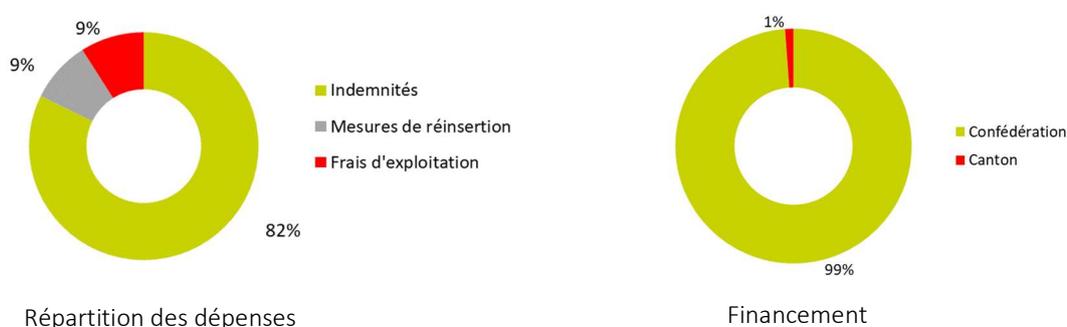
2. ORGANISATION DU SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL



3. L'ANNÉE 2023 EN BREF

		Différence annuelle	
+1.0%	augmentation du produit intérieur brut (PIB) cantonal		
2.3%	taux de chômage cantonal		0.0 pt
4'023	chômeurs ¹ en moyenne mensuelle	-88	-2.1%
6'674	demandeurs d'emplois ² en moyenne mensuelle	-379	-5.4%
58'002	entretiens de conseil menés par les conseillers des ORP	-3'571	-5.8%
8'924	participants dans une mesure fédérale de réinsertion	-3'691	-29.3%
18'760	nouvelles inscriptions au chômage	+358	+1.9%
250	situations annoncées traitées en CII (72 adultes et 178 jeunes T1)	-65	-20.6%
535	oppositions déposées auprès du SICT	-34	-6.0%

Chômage 2023 en Valais : récapitulation des dépenses et financement



Faits Marquants de l'Année 2023

Respect du plafond de financement de l'assurance-chômage

Par rapport à 2022, la moyenne annuelle du nombre de demandeurs d'emploi a encore diminué (-379), ce qui démontre la bonne santé du tissu économique valaisan. La poursuite de cette baisse a par contre eu des conséquences financières sur notre Service. Notre structure doit en effet continuellement s'adapter à cette évolution, puisque le financement de l'activité « assurance-chômage » dépend de cette moyenne annuelle. Les mesures prises en 2022 se sont par conséquent poursuivies en 2023, si bien que le nombre d'équivalent plein temps a diminué de près de 20 unités en deux ans et ce, sans procéder à des licenciements.

Notre objectif demeure celui de pouvoir conserver au maximum les compétences de nos collaborateurs, tout en respectant les contraintes budgétaires liées à la diminution du nombre de demandeurs d'emploi. A noter également que les montants à disposition des mesures du marché du travail varient également en fonction de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi. Les mandats de prestations avec nos partenaires ont par conséquent également été adaptés en fonction des budgets disponibles.

¹ Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement (ORP), qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

² Tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits dans un ORP et cherchant un emploi. Nous entendons par demandeurs d'emploi non-chômeurs, les demandeurs d'emploi qui sont inscrits dans un ORP, mais qui ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou ont un emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi non-chômeurs correspond à la différence entre le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés et celui des chômeurs. Ils sont classés dans les quatre sous-catégories suivantes : nombre de personnes en programme d'emploi temporaire, en programme de reconversion et de perfectionnement, en gain intermédiaire et autres demandeurs d'emploi non-chômeurs.

Système de management qualité

Afin d'améliorer son efficacité, notre Service développe un système de management de la qualité (SMQ) en vue d'une certification ISO 9001 et 14001. L'objectif à terme est de bénéficier du label « Valais excellence ». Pour ce faire, l'entier des processus du Service a été modélisé durant l'année afin qu'une

première version du SMQ soit réalisée. Un investissement conséquent des collaborateurs et de la direction du Service a été nécessaire dans le but d'atteindre cette étape importante vers le chemin de la certification.

4. PERSPECTIVES ET DÉFIS 2024

Obtention des certifications ISO 9001 et 14001 ainsi que du label Valais excellence

Pour faire suite aux différents travaux qui se sont déroulés dans le cadre de la mise en œuvre d'un système de management intégré, l'objectif affiché du

Service est d'obtenir la certification ISO en fin d'année. L'obtention du label « Valais excellence » se fera peu après.

Adapter la structure « Assurance-chômage » en fonction de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi

Les signaux économiques sont quelque peu contradictoires depuis la fin de l'année 2023. Nombre d'entreprises se plaignent d'une pénurie de personnel alors que certains secteurs, orientés notamment vers l'exportation, souffrent de la force du franc.

Le SICT, via son Observatoire valaisan de l'emploi (OVE), suivra de près ces évolutions qui auront un impact important sur notre politique du personnel, ainsi que sur les montants à disposition des mesures du marché du travail.

Collaboration interinstitutionnelle

La Collaboration interinstitutionnelle (CII) organisera sa journée cantonale sur le thème de l'intégration socio-professionnelle et santé mentale dans le contexte migratoire, en collaboration avec ses partenaires que sont : le Service de l'action sociale, le Service de la formation professionnelle, le Service des hautes écoles et l'Office cantonal de l'assurance-invalidité.

Réalisation d'une enquête sur la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail valaisan

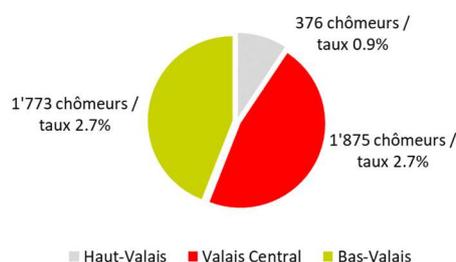
L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE), rattaché au SICT, effectuera une enquête visant à déterminer pour le canton du Valais si une branche économique se trouve ou non dans une situation de pénurie de main-d'œuvre.

L'objectif est de développer un indice de tension basé sur des indicateurs définis par le SECO dans son récent rapport sur la demande en personnel qualifié.

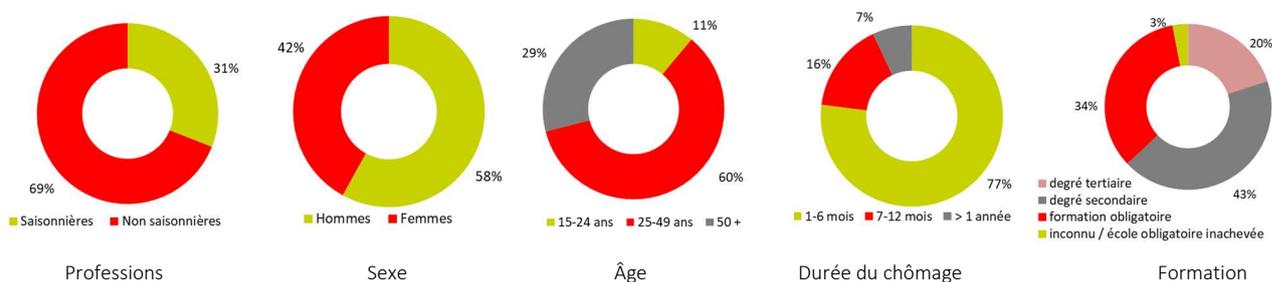
5. OBSERVATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Évolution du chômage

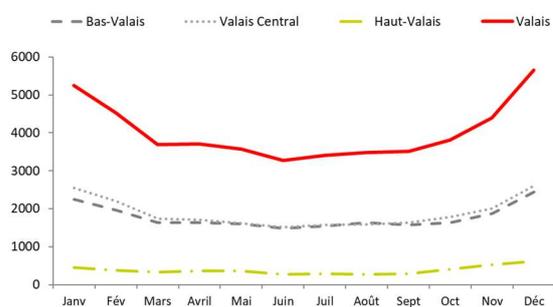
	2023	Diff. annuelle
Taux de chômage ³ Suisse	2.0%	-0.2 pt
Taux de chômage Valais	2.3%	0.0 pt
Nombre de chômeurs Suisse	93'536	-6'041
Nombre de chômeurs Valais	4'023	-88
	2024	
Prévision taux de chômage CH	2.3%	+0.3 pt
Prévision taux de chômage VS	2.4%	+0.1 pt



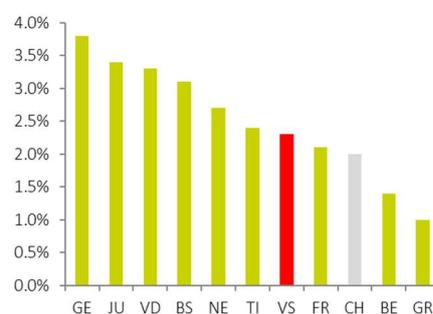
Chômage par régions



Profils des demandeurs d'emploi

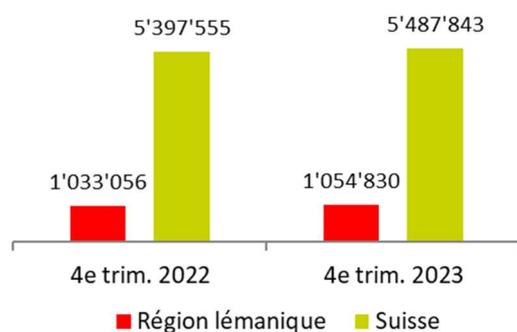


Évolution mensuelle du nombre de chômeurs



Quelques taux de chômage cantonaux

Évolution de l'emploi



Suisse. Le nombre d'emplois en Suisse a augmenté de 1.7% au 4^e trimestre 2023 par rapport à 2022 (secteur secondaire +2.3%/secteur tertiaire +2.2%).

Valais. Le PIB valaisan a augmenté en 2023 et on estime que l'évolution du nombre d'emplois en équivalent plein temps (EPT) a suivi cette tendance à la hausse (env. +1.5% d'EPT). Il n'y a pas de données plus détaillées sur l'emploi pour le canton du Valais. Elles sont agrégées par grandes régions par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). La région lémanique a enregistré une augmentation de 2.1% (secteur secondaire +0.3%/secteur tertiaire +2.5%).

³ Le taux de chômage annuel se calcule en divisant le nombre de chômeurs inscrits en moyenne annuelle de la région concernée par le nombre de personnes actives de la région concernée selon le dernier recensement de la population active.

Évolution de la conjoncture et perspectives

	2022	2023	Prévision 2024
Évolution du PIB suisse	+2.6%	+1.3%	+1.1%
Évolution du PIB valaisan	+2.9%	+1.0%	+1.0%

Suisse. Selon le Groupe d'experts de la Confédération, le PIB suisse a augmenté de 1.3% en 2022. Si la conjoncture a été marquée par la reprise après la crise du coronavirus, elle a aussi fait les frais de la situation tendue en Europe (approvisionnement énergétique et assombrissement de l'environnement international).

Pour 2024, **la croissance du PIB est estimée à 1.1%**. Celle-ci est inférieure à la moyenne pour la deuxième année consécutive, mais l'économie suisse n'entrerait pas en récession.

Valais. Selon la Banque cantonale du Valais, le **PIB cantonal a augmenté de 1.0% en 2023**. Cette évolution positive, légèrement inférieure à la moyenne suisse, a généré des répercussions positives au niveau de l'emploi.

Pour l'année 2024, les prévisions demeurent optimistes et l'institut BAK Economics anticipe **une croissance du PIB cantonal de 1.0%** qui devrait s'aligner sur la croissance nationale.

Main-d'œuvre étrangère

Le SICT délivre les autorisations de travail à la main-d'œuvre étrangère. Il pratique une politique d'attribution des permis visant à répondre au mieux aux besoins du marché du travail valaisan.

Activité auprès d'un employeur suisse	2022	2023	Diff. annuelle
Ressortissants UE 27/AELE : annonces (activités < 3 mois)	14'177	15'192	+1'015
Ressortissants de pays tiers :			
- autorisations > 4 mois	44	94	+50
- autorisations courte durée contingentées	119	106	-13
- autorisations à l'année	85	68	-17
- Domaine de l'asile : autorisations	50	69	+19
- Personnes à protéger (Permis S) : autorisations	277	302	+25

Recrutement dans l'UE 27 et l'AELE. Les ressortissants de ces pays bénéficient d'une liberté totale de circulation grâce à l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). La situation économique positive a impliqué une très forte demande sur le marché de l'emploi, avec une augmentation marquée des procédures d'annonce.

Recrutement dans les pays tiers. Les besoins accrus de spécialistes dans certaines branches d'activité (p. ex. industrie chimique et pharmaceutique, domaine de la santé) se sont stabilisés à un haut niveau.

Recrutement dans le domaine de l'asile. Les personnes admises à titre provisoire bénéficient d'un accès facilité au marché du travail. Le contexte géopolitique lié à l'Ukraine a conduit à la mise en place d'un régime d'exception par le biais du statut « personnes à protéger – permis S ». Conformément aux directives fédérales, une autorisation de travail doit être délivrée pour chaque prise d'emploi de cette catégorie de permis.

Travail intérimaire

Le SICT est chargé de l'octroi des autorisations de pratiquer le placement de personnel et la location de services. Il exerce également la surveillance des entreprises de placement de personnel et/ou de location de services.

	2022	2023	Diff. annuelle
Nombre d'heures louées (en milliers)	7'233'662	7'206'232	-0.4%
Nombre de personnes engagées	14'142	16'326	+15.4%

Observatoire valaisan de l'emploi

L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais, sous la forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan. Il réalise des enquêtes sur les salaires pour la Commission tripartite cantonale valaisanne « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir » (CTVS) et collabore également avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE).

Après avoir récolté et consolidé une base de données dans le cadre de **l'enquête concernant les pratiques salariales** dans les structures d'accueil de la petite enfance du canton, l'OVE a pu procéder à l'évaluation des salaires dans ce domaine. La phase de la rédaction du rapport est actuellement en cours.

L'OVE, sur mandat de la Direction du SICT, a également initié une réflexion concernant la problématique de la pénurie de main-d'œuvre, afin de présenter une photographie de la situation dans le canton du Valais.

6. DISPOSITIF VALAISAN DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

L'efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage

L'objectif du dispositif valaisan de lutte contre le chômage est la prise en charge rapide des personnes en recherche d'emploi en vue de leur retour durable sur le premier marché du travail. Une importance particulière est accordée aux contacts avec les entreprises.



Les indicateurs de résultat 2022-2023

Le Valais se distingue par son efficacité dans la lutte contre le chômage, c'est ce que montrent les quatre indicateurs de résultats établis par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Ces indicateurs mesurent la durée du chômage, l'entrée au chômage de longue

durée, les arrivées en fin de droits et les réinscriptions. Sur trois de ces quatre critères, le Valais dépasse largement la moyenne suisse et le Benchmark 2023 lui permet de se positionner à la première place au niveau national.

Offices régionaux de placement

Les offices régionaux de placement (ORP) sont des centres de prestations spécialisés, qui soutiennent aussi bien les demandeurs d'emploi dans leurs recherches d'emploi, que les employeurs dans leurs recherches de candidats. Le Valais compte cinq offices régionaux de placement : Monthey-St Maurice, Martigny, Sion, Sierre et Brigue.

	2022	2023	Différence annuelle
Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel (CH : 91.8 ; +5.9%)	88.3	94.8	+7.4%
Inscriptions au chômage	18'402	18'760	+1.9%
Entretiens de conseil et de contrôle	61'573	58'002	-5.8%
Participants aux journées d'information	4'883	6'268	+28.4%
Acquisition de places vacantes	28'057	21'590	-23.0%
Placements et assignations à des gains intermédiaires	1'485	1'068	-28.1%

Activités au service des demandeurs d'emploi

Après deux années de baisse consécutive, la moyenne annuelle de dossiers suivis par les Conseiller en Personnel (CP) a légèrement augmenté pour s'établir à 94.8 dossiers/CP (+7.4%) et est légèrement supérieure à la moyenne nationale (+3%). Le nombre d'inscriptions au chômage a également augmenté par rapport à 2022 et ce, de l'ordre de +1.9%, même si le taux de chômage est

resté identique à 2022 (2.3%). En outre, le nombre d'entretiens de conseil et de contrôle a légèrement diminué (-5.8%) par rapport à 2022, dû à une réduction importante du personnel dans les ORP (-9.9 EPT). Enfin, le nombre de participants aux Journées d'Information a encore augmenté en 2023 (+28.4%), suite à la mise en œuvre de la nouvelle Formation en ligne.

Activités au service des entreprises

4ème édition du « Salon Quartier d'Affaires ». Le 12 avril 2023, les ORP ont participé au Salon Quartier d'Affaires à Monthey, en organisant le traditionnel Forum Emploi Valais. Ainsi, plusieurs Demandeurs d'Emploi ont assisté aux entretiens d'embauche organisés par les Répondants Entreprises des ORP, avec encore une fois des résultats positifs et des candidatures fermes soumises aux employeurs concernés. Néanmoins et en raison d'un changement de date et de la faible participation du public en général, le SICT a décidé d'annuler la 2ème édition prévue à l'automne 2023 et de suspendre

temporairement la collaboration avec le Salon Quartier d'Affaires, en attendant l'organisation d'un évènement plus attrayant.

En automne 2024, un Forum Emploi Valais nouvelle mouture sera proposé et organisé par le SICT.

Enfin, les ORP ont vu le nombre d'annonces de postes vacants diminuer en 2023 (-23%), dû à la baisse importante du volume de professions soumises à l'Obligation d'Annonce.

Mesures de réinsertion sur le marché du travail

L'assurance-chômage peut financer des mesures **fédérales** du marché du travail afin d'aider la réinsertion des personnes en recherche d'emploi. Le Canton du Valais finance également des mesures **cantonales** de réinsertion professionnelle pour des personnes qui n'ont pas ou plus droit aux mesures fédérales.

Mesures fédérales

Mesures fédérales (financées par l'assurance-chômage)	Décisions 2022	Décisions 2023	Diff. annuelle
Cours	8'384	4'936	-41.1%
Entreprises de pratique commerciale (EPCO)	247	255	+3.2%
Stages de formation (SF)	1'311	1'094	-16.6%
Programmes d'emploi temporaire (PET)	1'908	1'951	+2.3%
Semestres de motivation (SEMO)	479	476	-0.6%
Stages professionnels (SP)	72	87	+20.8%
Allocations d'initiation au travail (AIT)	130	65	-50.0%
Allocations de formation (AFO)	10	8	-20.0%
Contribution aux frais de déplacement et de séjour (PESE)	22	21	-4.5%
Soutien à une activité indépendante (SAI)	52	31	-40.4%
Total	12'615	8'924	-29.3%

Utilisation des mesures. L'utilisation des mesures fédérales a diminué durant l'année 2023 au vu de la bonne situation économique et des places ouvertes sur le marché du travail. Personne ne s'attendait à cette évolution positive du marché du travail après la pandémie de COVID. Les mesures d'emploi et les entreprises de pratique commerciale ont connu une augmentation de leur utilisation par rapport aux mesures de formation.

Cela provient essentiellement du fait que ces mesures répondent actuellement plus aux qualifications des demandeurs d'emploi et qu'elles permettent une plus grande flexibilité dans le cadre de la réinsertion.

Cela signifie qu'en cas de faible taux de chômage, des mesures sont nécessaires pour développer les qualifications, afin de répondre aux besoins du marché du travail (réduire la pénurie de main-d'œuvre qualifiée). Il convient de noter que dans ces conditions, un faible taux de chômage n'implique pas moins d'efforts en matière de placement.

La baisse du nombre de chômeurs détermine également les moyens disponibles pour le financement des mesures du travail. Une mise en œuvre régionale de l'ensemble de l'offre n'est donc en principe plus possible pour couvrir les besoins en mesures relatives au marché du travail (MMT). Les MMT dans le domaine de la santé, de la numérisation, de l'informatique et des langues, ainsi

que les semestres pour les jeunes notamment, sont centralisés et proposés à toutes les régions ORP.

Par exemple, le programme d'emploi temporaire (PET) qualifiant dans le domaine de la santé à Sierre répond à cette stratégie.

Projet de PET qualifiant dans les soins.

Le marché du travail révèle un besoin en travailleurs qualifiés dans le domaine de la santé. La COREM, seul prestataire de MMT du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) rattaché à un CMS, assure, en collaboration avec la Croix-Rouge Valais, la formation des demandeurs d'emploi à un niveau de qualité élevé afin de répondre aux exigences du marché du travail dans le secteur de la santé. La centralisation de cette MMT à Sierre permet aux demandeurs d'emploi de tout le canton de suivre la formation. Grâce à cette centralisation, l'offre proposée permet d'optimiser les coûts et d'assurer la qualité et l'efficacité.

A différentes étapes, les participants sont pris en charge dans la mesure : d'abord une évaluation suivie d'une qualification si les exigences sont atteintes en vue de la certification par la Croix-Rouge Valais.

Le succès de cette MMT, selon son bilan intermédiaire 2023, montre que 60 certificats d'auxiliaires de santé ont pu être délivrés par la Croix-Rouge sur 100 participants (dont 70 participants en formation qualifiante). Il ressort que la centralisation de cette MMT à Sierre n'a pas d'impact négatif sur l'assignation de participants des autres régions ORP.

Mesures cantonales de réinsertion

Mesures cantonales (financées par le Fonds cantonal pour l'emploi)	Décisions 2022	Décisions 2023	Diff. annuelle
Programmes de qualification (PQF)	230	230	0.0%
Allocations cantonales d'initiation au travail (AITc)	7	5	-28.6%
Total	237	235	-0.8%

Utilisation des mesures. Le faible taux de chômage reflète la même tendance pour les mesures cantonales que pour les mesures fédérales. L'important besoin de main d'œuvre a surtout influencé la mesure PQF, car elle permet d'acquérir

des qualifications de base sur le second marché du travail. Cette situation explique aussi pourquoi l'AITc n'a pas été beaucoup utilisée, car les qualifications des demandeurs d'emploi en fin de droit ne sont pas assez élevées.

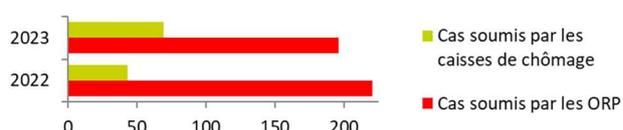
VSlink

L'année 2023 a été placée sous le signe de la réorientation de VSlink et de la collaboration avec valais4you. Dans une prochaine étape, la bourse de l'emploi et des candidats VSlink (www.vslink.ch) du SICT sera intégrée en deux langues (D/F) dans la structure de valais4you (www.valais4you.ch) afin de lutter contre la pénurie structurelle de personnel qualifié en Valais.

Avec l'intégration prévue de VSlink, valais4you disposera d'un instrument supplémentaire pour le module "Recrutement" et permettra de promouvoir le canton du Valais comme lieu de vie et de travail dans le parcours des nouveaux arrivants. La philosophie visée par VSlink sera reprise par valais4you : contacts actifs avec les entreprises, organisation d'événements et collaboration avec divers partenaires.

Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions

Examen de l'aptitude au placement



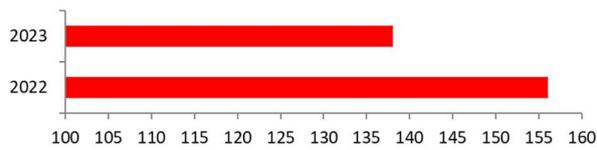
Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit notamment être apte au placement. Les ORP ont aussi pour tâche de contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire. 265 dossiers (196 cas soumis par les ORP et 69 cas soumis par les caisses de chômage) de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit en 2023, contre 263 en 2022.

Procédures d'opposition

Oppositions selon les domaines		
Sanctions	443	83%
Aptitude au placement	33	6%
Exportation des prestations	5	1%
Mesures du marché du travail	13	2%
Mesures cantonales	5	1%
RHT/Intempéries	26	5%
Demandes de remise	7	1%
Inscriptions rétroactives	3	1%

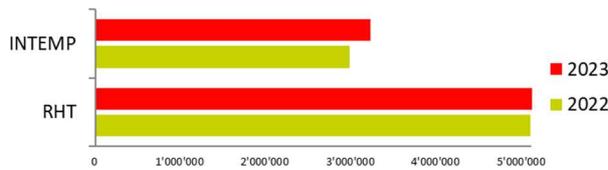
La procédure d'opposition permet au destinataire d'une décision d'obtenir un nouvel examen de son dossier avant qu'un juge ne soit éventuellement saisi. Les oppositions étaient principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP (83%). Le bien-fondé des décisions initiales a, dans la grande majeure partie des cas, été confirmé par le SICT. Sur 604 oppositions traitées, seules 80 ont été admises ou partiellement admises.

Ordonnances pénales



Les caisses de chômage demandent au SICT d'intervenir lorsqu'elles ne parviennent pas à obtenir des employeurs tous les renseignements et documents nécessaires à la constitution du dossier d'un assuré. En 2023, 138 dossiers de ce type ont été ouverts et 23 ordonnances pénales ont été prononcées par le SICT.

Indemnités en cas de RHT – Indemnités en cas d'intempéries

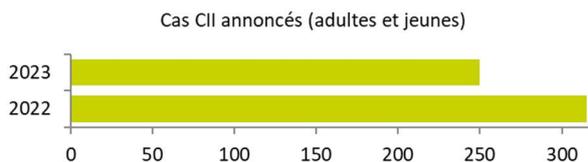


Le recours à l'**indemnité en cas de RHT** est resté dans l'ensemble à un niveau stable par rapport à l'année 2022, après les années 2020 et 2021 marquées par la pandémie COVID-19.

L'**indemnité en cas d'INTEMP** est utilisée par le secteur de la construction. Le recours à cette indemnité est tributaire avant tout de la rigueur de l'hiver en début d'année.

Collaboration interinstitutionnelle

La CII Valais vise la collaboration entre les institutions qui œuvrent à la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. Elle met en commun des méthodes de travail et des mesures. Sur le terrain, la CII se traduit par des valeurs partagées et une expertise au service d'une stratégie d'insertion.



Pour satisfaire sa mission, le COPIL a souhaité que les partenaires du « deuxième cercle », essentiels à certains aspects pratiques de l'insertion, soient intégrés dans la CII Valais via une plateforme de réseautage plus vaste et englobante.

330 professionnels ont participé aux journées régionales organisées par la CII sur un thème transversal aux 5 régions, la santé mentale et l'usure professionnelle.

L'analyse juridique effectuée en 2023 a démontré la nécessité de clarifier la situation en matière de protection des données. A cet effet, il est prévu de rajouter un chapitre relatif à la CII au règlement d'application de la LEMC.

Afin d'asseoir ses fondements, le bureau de la CII Valais s'est joint à la démarche SMQ du SICT.

Plus d'informations sont disponibles sur le rapport annuel de la CII Valais – www.vs.ch/cii

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dépenses et financement

Les coûts relatifs au chômage, notamment les salaires, sont en grande partie financés par le **fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage** et ne sont donc pas à la charge du Canton. Le **Fonds cantonal pour l'emploi** finance des frais non pris en compte par l'assurance-chômage, notamment des mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle destinées à des personnes en fin de droit.

Comme le prévoit la législation fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) et la loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC), l'effectif du personnel doit être continuellement adapté à l'évolution du chômage, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

	2023			2022	Différence
	Dépenses	Financement			
		Assurance-chômage (AC)	Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)		
Total frais d'exploitation	29'796'988	29'730'358	66'630	30'661'801	-33.8%
Total MMT fédérales	17'326'210	17'326'210		19'725'962	-12.2%
Total MMT cantonales	2'472'605		2'472'605	2'851'405	-13.3%
Total mesures marché du travail	19'798'815	17'326'210	2'472'605	22'577'367	-12.3%
Contrats d'activité professionnelle (LEMC)	59'005		59'005	70'974	-16.9%
Indemnités journalières	175'905'620	175'905'620		185'313'534	-4.9%
Indemnités réduction de l'horaire de travail (RHT)	5'806'605	5'806'605		5'205'440	+14.0%
Indemnités intempéries (INTEMP)	3'244'027	3'244'027		2'956'413	+9.1%
Indemnités insolvabilité	784'135	784'135		684'921	-7.9%
Total indemnités	185'740'387	185'740'387		194'160'308	-4.2%
Participation cantonale aux coûts du fonds fédéral		-7'000'000	7'000'000		
TOTAL	235'395'195	232'796'955	2'598'240	247'470'449	-8.6%
<i>Nombre moyen de chômeurs en Valais</i>			4'023	4'111	-2.1%
<i>Taux de chômage moyen en Valais</i>			2.3%	2.3%	0.0 pt

Chômage 2023 en Valais : dépenses et financement
(Situation en février 2024. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement)

Publications

Bulletin statistique mensuel

Bulletin statistique : La situation sur le marché du travail en Valais, publication mensuelle

-> Le bulletin statistique mensuel peut être téléchargé sur notre site Internet :

<https://www.vs.ch/web/sict/bulletin-statistique-du-chomage>.

-> Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site Internet :

<https://www.vs.ch/web/sict/communiques>.

Communiqués pour les médias

« La situation sur le marché du travail en Valais », communiqué mensuel

« Semestre de motivation (SEMO) de Monthey – Mesures de base inchangées et développement d'un projet pilote, 06 décembre 2023

Interventions parlementaires

Interpellation 2023.12.431, Paola Riva Gapany, PS/GC, Nathalie Cretton, Les Vert.e.s, Nathan Bender, le Centre et Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR/FDP, « le SeMo, une mesure nécessaire pour prendre en charge des jeunes de l'assurance-chômage ? »

Heure des questions 2023.12.423, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR/FDP, « Quel avenir pour les SeMo ? »

Postulat 2023.09.297, Blaise Carron, PS/GC, « Protéger la santé du personnel de la construction, le Valais une nouvelle fois précurseur ? »

Questions écrites 2023.06.233, Fabien Girard, PLR/FDP, Andrea Duchoud, PLR/FDP et Pierre Contat, UDC, « Déménagement ORP Monthey »

Interpellation urgente 2023.12.430, Sandra Cretton, Delphine Michaud et Françoise Métrailler, Le Centre, « Le SeMo dans la valse des contradictions »

Heure des questions 2023.06.209, Blaise Lovisa et Bruno Moulin, Le Centre, « Mobilisation du Fonds cantonal en 2024 ? »

Adresses utiles

Service de l'industrie, du commerce et du travail,
Av. du Midi 7, 1950 Sion, www.vs.ch/sict,
☎ 027 606 73 10, sict-diha@admin.vs.ch

RAV Oberwallis, Viktoriastrasse 15, 3900 Brig,
☎ 027 606 94 50, ravoberwallis@admin.vs.ch

ORP Sierre, Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre,
☎ 027 606 94 00, orpsierre@admin.vs.ch

ORP Sion, Place du Midi 40, 1950 Sion,
☎ 027 606 93 00, orpsion@admin.vs.ch

ORP Martigny, Rue du Léman 29, 1920 Martigny,
☎ 027 606 92 21, orpmartigny@admin.vs.ch

ORP Monthey-St-Maurice, Rue du Coppet 2, Case postale 1211, 1870 Monthey,
☎ 027 606 92 50, orpmonthey@admin.vs.ch

Bureau de la Collaboration Interinstitutionnelle CII,
c/o Service de l'industrie, du commerce et du travail, Av. du Midi 7, 1950 Sion, www.vs.ch/cij,
☎ 027 606 73 10, anne-francoise.beney@admin.vs.ch

Abréviations

AC	Assurance-chômage	MMT	Mesure du marché du travail
AELE	Association européenne de libre-échange	OFS	Office fédéral de la statistique
AFO	Allocation de formation	ORP	Office régional de placement
AI	Assurance-invalidité	ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
AIT	Allocation d'initiation au travail	OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
AITc	Allocation cantonale d'initiation au travail	PESE	Contribution aux frais de déplacement et de séjour
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes	PET	Programme d'emploi temporaire
CII	Collaboration interinstitutionnelle	PIB	Produit intérieur brut
CMS	Centre médico-social	PQF	Programme cantonal de qualification
CP	Conseiller en Personnel	RHT	Indemnités pour réduction de l'horaire de travail
CTVS	Commission tripartite cantonale « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir »	SAI	Soutien à une activité indépendante
EPCO	Entreprise de pratique commerciale	SECO	Secrétariat d'État à l'économie
EPT	Equivalent plein temps	SEMO	Semestre de motivation
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi	SMQ	Système de management de qualité
INTEMP	Indemnités en cas d'intempéries	SF	Stage de formation
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité	SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs	SP	Stage professionnel
		UE	Union Européenne